

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Band: 50 (1969-1970)

Artikel: La population du Vully fribourgeois de 1800 à 1875
Kapitel: Nuptialité et fécondité
Autor: Andrey, Maurice
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-817945>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ou veuves, que plusieurs d'entre elles sont récidivistes et que quelques-unes se marient par la suite avec l'homme des œuvres duquel elles furent illégalement enceintes.

Il n'est pas dans notre propos de traiter ici des rapports pré-nuptiaux. Ce phénomène constitue une partie de notre étude de la nuptialité que nous aborderons dans le chapitre suivant.

CHAPITRE II

NUPTIALITÉ ET FÉCONDITÉ

I. NUPTIALITÉ

Dans cette partie de chapitre nous nous proposons d'étudier trois phénomènes démographiques ayant rapport au mariage: il s'agit de la fréquence du célibat, de l'âge au mariage ainsi que du nombre des remariages.

a) fréquence du célibat féminin

Un fait est certain: passé un certain âge, on peut considérer le célibat comme définitif (en tout cas pratiquement). Le célibat peut avoir été choisi librement ou (comme c'était le cas dans les siècles passés) imposé pour des motifs religieux ou économiques. Il peut également avoir été dicté par les circonstances. Il est dès lors naturel de se demander quel est le nombre absolu, puis relatif des personnes qui se trouvent dans cette situation. Ainsi naît le concept de fréquence du célibat définitif.

Si le célibat était toujours volontaire, il serait aisé d'en calculer la fréquence et la proportion. Malheureusement ce n'est pas toujours le cas et particulièrement dans une paroisse protestante, le nombre des célibataires pour motifs religieux est considérablement réduit. Il faut donc trouver une solution; savoir par exemple quel est le nombre de personnes qui, ayant vécu assez longtemps pour épuiser toutes leurs chances de se marier, ne l'ont pas fait. Ainsi il est

évident que le célibat sera fréquent là où l'on trouve un grand nombre de personnes âgées qui ne se sont pas mariées, rare dans l'hypothèse inverse. De là à remplacer «personnes âgées» par «personnes à tel âge», il n'y a qu'un pas. Enfin on remplacera «à tel âge» par «à 50 ans». On peut considérer en effet que passé la cinquantaine, on ne sort plus guère du célibat; cette mesure peut donc être considérée comme valable.

Pour la paroisse de Môtier, nous avons ainsi relevé les décès de toutes les femmes mortes après leur cinquantième anniversaire. Le nombre total de ces décès pour les trois premiers quarts du XIX^e siècle s'élève à 699, répartis, selon la situation matrimoniale, comme suit :

<i>célib.</i>	<i>mariées</i>	<i>veuves</i>	<i>divorcées</i>	<i>indéterm.</i>	
91	269	333	4	2	= 699

On peut très bien négliger les deux cas où la situation matrimoniale est indéterminée, la proportion des femmes célibataires sera dès lors de 13,15 %.

A titre de comparaison, nous indiquons les taux donnés dans des études analogues :

— Crulai	env. 10,0 %
— Sainghin en Mélantois	7,6 %

b) Age au mariage

Les unions que nous avons relevées pour les soixante-quinze ans qui couvrent notre étude peuvent se diviser en quatre groupes selon l'état matrimonial antérieur des conjoints qui les forment :

Homme célib. épousant une femme célib.	948
Homme célib. épousant une femme veuve (ou div.)	56
Homme veuf épousant une femme célib.	28
Homme veuf épousant une femme veuve	4
	<hr/> 1036

Nous avons donc au total 1004 hommes célibataires dont 5,56 % épousent des veuves ou divorcées et 32 veufs dont 10,71 % prennent pour épouse une femme de situation matrimoniale antérieure identique. Quant aux femmes, nous avons 976 célibataires dont 2,56 % épousent un veuf ou divorcé et 60 veuves dont 5,08 % épousent un veuf.

Fait notoire, nous avons plus de veuves que de veufs (signe d'une démographie somme toute déjà moderne). D'autre part, assez normalement les veufs et les veuves ont plus de propension à convoler en secondes noces avec des conjoints de situation matrimoniale antérieure analogue.

Enfin notons que sur l'ensemble des mariés, 2,69 % étaient des veufs et 5,69 % des veuves au moment de leur mariage.

Age moyen au mariage

Voici les âges moyens au mariage pour les catégories d'unions déjà considérées plus haut :

<i>Catégories</i>	<i>Age époux</i>	<i>Age épouse</i>
Homme célib. — femme célib.	29,25	26,25
Homme célib. — femme veuve	36,1	38,1
Homme veuf — femme célib.	38,5	31,3
Homme veuf — femme veuve	46,5	43,0
Homme célib. — femme célib.	30,3	26,3
Homme veuf — femme veuve	39,1	35,5
Hommes — femmes	29,6	26,8

Chez les hommes, la différence d'âge entre les célibataires et les veufs est de 9 ans. Elle est d'ailleurs la même pour les femmes à une demi-année près.

Dans un groupe de même état matrimonial, le mariage est plus tardif selon que l'on épouse une personne veuve. Ainsi un célibataire qui épouse une célibataire le fait à 29,25 ans ; s'il épouse une veuve, il le fait presque 7 ans plus tard, à 36,1 ans. La différence est moins sensible par contre chez les femmes qui se marient respec-

tivement à 26, 25 ans, et 31,3 ans (différence de 5 ans). C'est chez les veufs que la différence est la plus grande selon qu'ils épousent des célibataires ou des veuves tandis que pour une veuve, le fait d'épouser un célibataire ou un veuf ne change pas beaucoup l'âge auquel elle le fait (38 et 43 ans).

En ce qui concerne la différence d'âge entre les époux, les plus grandes divergences se trouvent dans les unions de veufs et de célibataires (38,5 et 31,3), tandis que dans les cas contraires (veuves et célibataires) on ne trouve que deux ans de différence (38,1 et 36,1 ans). Pour les couples dont le statut matrimonial antérieur est identique, la différence est quasiment nulle: dans les cas de célibataires 3 ans, et ceux de veufs 3,5 ans.

Distribution des âges au mariage

Nous conservons pour cette rubrique la distinction opérée plus haut, savoir l'état matrimonial antérieur et le sexe. Le graphique n° IV donne la distribution par âge pour chacun des groupes. Pour rendre la comparaison plus facile, les chiffres ont été ramenés à un indice pour mille.

Chez les célibataires l'âge modal est plus marqué chez les femmes, les pointes maxima se situant aux âges 20, 21 et 22. Les femmes célibataires se marient moins volontiers à 23 et 24 ans, autant à 25 qu'à 20 et 22 ans. Pour les hommes les maxima sont enregistrés à 24 et 26 ans, mais l'étalement est plus grand et le nombre des mariages célébrés à 22-23 ans et 27-29 ans est assez considérable. La courbe est moins rapide à partir de 30 ans chez les hommes que chez les femmes.

Si l'on compare les âges où l'on se marie le plus, on trouve pour les hommes 421 ‰ pour les 6 ans de 22 à 27 ans, pour les femmes 383,3 ‰ pour les 6 ans de 20 à 25 ans.

Âges combinés des époux au mariage

Le tableau que nous avons établi, tenant compte des distinctions utilisées plus haut, nous permet de nous rendre compte de la fréquence des combinaisons possibles dans les quatre cas envisagés.

A. Célibataires – célibataires							
Age de la femme	Age du mari						
	- de 20	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45 &+
- de 20	5	36	24	12	1	—	1
20 – 24	3	103	100	30	15	5	3
25 – 29	5	41	72	29	17	10	4
30 – 34	1	16	34	22	19	6	4
35 et +	—	6	7	11	11	7	18

B. Célibataires – veuves							
Age de la femme	Age du mari						
	- de 20	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45 &+
- de 20	—	—	—	—	—	—	—
20 – 24	—	2	—	—	—	—	—
25 – 29	—	1	3	—	1	—	1
30 – 34	—	—	3	—	—	1	—
35 et +	—	1	2	3	3	—	6

C. Veufs – célibataires							
Age de la femme	Age du mari						
	- de 20	20-24	24-29	30-34	35-39	40-44	45 &+
- de 20	—	—	—	—	—	—	—
20 – 24	—	2	2	1	1	1	1
25 – 29	—	—	—	1	—	—	3
30 – 34	—	—	1	—	3	2	2
35 et +	—	1	—	2	—	2	3

D. Veufs – veuves							
Age de la femme	Age du mari						
	- de 20	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45 &+
- de 20	-	-	-	-	-	-	-
20 – 24	-	-	-	-	-	-	-
25 – 29	-	-	-	-	-	-	-
30 – 34	-	-	-	-	-	-	-
35 et +	-	-	-	-	-	2	2

Les cas qui se trouvent au-dessous de la ligne diagonale sont ceux où la femme est plus âgée que l'homme.

Ce qui ressort de ces observations, c'est qu'en général les maris sont plus âgés que les épouses ou tout au plus de même âge. Rares sont les cas où le mari est plus jeune que son épouse. Les pourcentages s'établissent de la façon suivante :

- A. Dans 18,28 % des cas le mari est plus jeune
- B. Dans 37,00 % des cas le mari est plus jeune
- C. Dans 14,28 % des cas le mari est plus jeune
- D. Dans 0,00 % des cas le mari est plus jeune

C'est uniquement sous la rubrique B. (célibataires épousant des veuves) que plus d'un tiers des épouses sont plus âgées que leur mari. Dans les autres groupes, le pourcentage est bas, inférieur à 20 %, nul dans les cas de mariage entre des veufs et des veuves.

Ce qui ne ressort pas du tableau mais qu'il est intéressant de remarquer, ce sont des cas exceptionnels tels que celui du mariage d'un célibataire de 74 ans avec une jeune fille de 18 ans. Dans l'ordre inverse on a trouvé un homme de 35 ans se mariant avec une femme de 60 ans.

c) Durée du veuvage et remariages

Durée du veuvage

La première remarque qui s'offre aux yeux de qui observe le tableau suivant, c'est que la durée du veuvage était en moyenne plus longue chez les femmes que chez les hommes.

Age au décès du conjoint	Femmes		Hommes	
	nombre de cas	durée en mois	nombre de cas	durée en mois
20 – 24	1	29	2	24,5
25 – 29	6	36,3	9	26
30 – 34	4	77,5*	6	22,8
35 – 39	1	38	6	28,8
40 – 44	–	–	5	13
45 – 49	1	13	3	17,3
tous âges	12	48	31	22,9

* un seul cas : 201 mois.

Selon l'échantillon, malheureusement extrêmement mince, que nous possédons, la moyenne générale de la durée du veuvage est de 48 mois pour les femmes et de 22,9 pour les hommes. Il faut cependant remarquer que la moyenne est faussée, du fait du petit nombre de cas enregistrés d'abord, du fait aussi de la présence d'un cas exceptionnel d'un veuvage de 201 mois à l'âge 30-34. Sans ce cas particulier, la moyenne féminine atteint 34,2 mois pour tous les âges, 36,3 mois pour le groupe en question.

Si l'on regarde pour chaque sexe la durée du veuvage selon l'âge au décès du conjoint, on peut observer ce qui suit (mais il ne faut pas perdre de vue les réserves qu'implique la minceur de l'échantillon considéré) :

D'une manière générale, pour les femmes surtout, la durée du veuvage est proportionnelle à l'âge où l'on devient veuf ou veuve. La moyenne augmente pour chaque groupe d'âges, sauf pour les femmes ayant perdu leur mari entre 45 et 49 ans. Pour les hommes le phénomène n'est pas aussi frappant. De 20 à 40 ans, la durée du veuvage est quasiment pareille, elle avoisine les 25 mois. A partir de 40 ans, elle diminue considérablement pour passer du double au simple. De 40 à 50 ans, un homme attend un peu plus d'un an pour se remarier.

Il est probable qu'à partir d'un certain âge (disons 40 ans), l'absence de petits enfants dans le foyer rendait la découverte d'un nouveau partenaire plus aisée.

Age au décès du conjoint

Pour cette étude, notre échantillon est également réduit du fait qu'un nombre assez élevé de familles sont sorties d'observation avant le décès des deux conjoints ou ce qui arrive quelquefois, la date de décès de l'un d'eux manque par simple omission dans les registres. De toute façon, ce qui ressort, c'est que 38 % des unions contractées à Môtier furent dissoutes avant que la femme n'atteigne 50 ans. De ce 38 %, 42,7 %, soit un peu moins de la moitié ont été rompues par le décès de la femme.

Age de l'homme survivant	Age de la femme décédée						
	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50 & +
20 - 24	2	—	—	—	—	—	—
25 - 29	3	5	1	1	1	—	—
30 - 34	1	1	4	1	1	1	—
35 - 39	1	1	4	4	3	1	—
40 - 44	—	1	3	1	4	2	1
45 - 49	—	—	1	3	5	4	8
50 et +	—	—	—	2	4	12	77
ensem.	7	8	13	12	18	20	86

Age de la femme survivant	Age du mari décédé						
	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50 & +
20 - 24	—	1	—	—	—	—	—
25 - 29	—	3	1	1	—	2	—
30 - 34	—	1	1	4	2	1	2
35 - 39	—	—	2	4	5	1	—
40 - 44	—	—	—	—	3	7	7
45 - 49	—	—	—	1	2	2	14
50 et +	—	—	—	—	2	—	125
ensem.	—	5	4	10	14	13	148

D'une manière générale, plus le couple vieillit, plus le nombre des veuves augmente. Les hommes deviennent plus souvent veufs avant 50 ans. Passé cet âge, le mari décède plus souvent avant sa femme.

Proportion des remariages

Les 1036 mariages qui constituent l'échantillon de notre étude ne se rapportent pas à 1036 hommes et autant de femmes. Il faut en effet retrancher de ce nombre les veufs et les veuves qui se remarient, ce qui nous donne :

- 1004 hommes et
- 1023 femmes.

Des 1023 femmes, 13 ont été mariées deux fois, aucune n'a convolé plus souvent. Des 1004 hommes, 31 ont été mariés deux fois, un seul trois fois. Les pourcentages s'établissent donc de la façon suivante :

- 97,2 % des femmes n'ont été mariées qu'une fois.
- 96,03 % des hommes n'ont été mariés qu'une fois.

La différence entre ces chiffres et ceux donnés au début du chapitre provient du fait qu'un certain nombre de veuvages n'ont pas pu être pris en considération dans le calcul de la durée du veuvage, le décès du conjoint étant intervenu soit avant soit après les dates limites de notre étude.

II. FÉCONDITÉ LÉGITIME DES COUPLES (FERTILES ET STÉRILES) SUIVANT L'ÂGE DE LA FEMME.

Un couple qui est apte à procréer le fait différemment selon l'âge des membres qui le forment : son aptitude à procréer diminue avec l'âge. L'intensité diminue progressivement jusqu'au moment où la femme atteint l'âge de 50 ans. A ce moment, on peut considérer une femme comme inapte à mettre des enfants au monde.

Nous avons établi les taux de fécondité légitime des couples vulliérais et le tableau suivant en montre les variations. Le graphique qui l'illustre (graphique n° V) compare les chiffres trouvés pour d'autres régions ou d'autres époques (graphique n° VII).

Fécondité légitime des couples fertiles et stériles

Age au mariage	Age de la femme						
	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49
15 - 19	0,625	0,334	0,272	0,245	0,153	0,083	0,000
20 - 24		0,502	0,405	0,227	0,166	0,054	0,013
25 - 29			0,510	0,306	0,208	0,075	0,002
30 - 34				0,392	0,277	0,077	0,009
35 - 39					0,387	0,146	0,025
40 - 44						0,192	0,000
Tous âges	0,625	0,437	0,348	0,271	0,189	0,074	0,008

Pour calculer les taux de fécondité légitime des femmes d'un groupe d'âges (par exemple 25-29 ans) on a divisé le nombre des naissances observées dans ce groupe d'âges par le nombre d'années de vie conjugale que les femmes observées ont vécu entre leur 25^e et leur 30^e anniversaire. Ainsi pour une femme qui a été mariée avant 25 ans et qui, à son 30^e anniversaire était vivante et mariée, cette durée de vie conjugale est égale à 5 ans pour le groupe d'âges considéré.

Par contre, pour une femme qui, à son 30^e anniversaire est vivante et mariée mais qui s'est mariée après 25 ans, mettons 27 ans, le nombre d'années de vie conjugale passées dans le groupe 25-29 ans est égal à la différence entre 30 ans et l'âge au mariage (3 ans) augmenté de 0,5 (2,5 ans). On peut en effet considérer que les femmes mariées à 27 ans avaient en moyenne 27,5 ans au moment de leur mariage.

Pour les femmes mariées avant leur 25^e anniversaire mais n'ayant pas atteint leur 30^e année en état de mariage (c'est-à-dire veuves ou décédées avant), le nombre d'années a été pris égal à la différence entre le 25^e anniversaire et l'âge au décès ou au décès du mari augmenté de 0,5 ans. Ainsi une femme mariée à 19 ans et décédée à 27 ans a vécu 5 ans dans le groupe 20-24 ans mais 2,5 ans dans le groupe 25-29 ans.

Nous n'avons pas tenu compte dans une rubrique spéciale des cas de veuvage en ajoutant 0,7 ans à la date de décès du mari car le nombre des enfants posthumes est extrêmement petit et partant négligeable. Louis Henry l'utilise dans ses «Anciennes Familles Genevoises» mais pour le Vully, nous n'avons pas jugé utile de maintenir la distinction.

Quant aux femmes (le cas est d'ailleurs extrêmement rare) mariées et décédées (ou devenues veuves) dans le même groupe d'âges, en pratique nous n'en avons pas tenu compte car seules les unions de plus de 5 ans ont été prises en considération pour les calculs des taux de fécondité légitime.

Voyons d'abord ce qu'il en est des taux de fécondité suivant l'âge au mariage de la femme. On constate à la lecture du tableau et du graphique que c'est dans le premier groupe d'âges de mariage que la fécondité est la plus forte, quel que soit l'âge auquel la femme se marie. Mais il faut aussi constater que les femmes jeunes ont des taux plus élevés que celles qui se marient plus tardivement. Le tableau suivant le montre bien :

Taux de fécondité légitime des femmes dans le 1^{er} groupe d'âges de leur vie conjugale (graphique VI)

Groupes	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49
Taux	0,625	0,502	0,510	0,392	0,387	0,192	0,000

Ainsi qu'on peut le constater, la fécondité est très élevée avant 20 ans, elle baisse progressivement jusqu'à 40 ans. Après 40 ans, la chute s'accélère fortement pour tendre à 0 à 45-49 ans. Fait notoire à remarquer, la fécondité pour les premières années de mariage est plus faible à 20-24 ans qu'à 25-29 ans; de même elle est presque égale aux groupes de 30 à 40 ans et même plus élevée à 40 ans qu'à 30 ans si l'on tient compte des seuls couples fertiles. Cela tient au fait qu'un couple qui désire avoir plusieurs enfants a moins de temps à sa disposition pour le faire s'il se forme à 40 ans plutôt qu'à 30. D'où une hausse assez sensible du taux de fécondité aux environs de 40 ans.

Cependant si on lit le tableau horizontalement ligne après ligne, on constate une baisse très nette qu'illustre bien le graphique. La chute est parfois très prononcée et les taux passent dans quelques cas du double au simple.

Taux de fécondité des seuls couples fertiles

Age au mariage	Age de la femme						
	15-16	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49
15 - 19	0,664	0,413	0,412	0,351	0,371	0,309	0,000
20 - 24		0,524	0,359	0,354	0,330	0,307	0,250
25 - 29			0,522	0,372	0,330	0,222	0,200
30 - 34				0,473	0,334	0,263	0,200
35 - 39					0,558	0,271	0,200
40 - 44						0,281	0,000
Tous âges	0,664	0,485	0,407	0,375	0,344	0,273	0,225

On peut admettre que, quel que soit l'âge au mariage des femmes, l'aptitude ou la volonté de procréation baisse avec le nombre d'années de mariage.

Comparons maintenant les chiffres calculés pour le Vully avec ceux du Canada, de Genève et de Crulai.

Nous constatons tout d'abord qu'avant 20 ans, les taux sont nettement supérieurs dans le Vully tant pour l'ensemble des couples que pour les seuls couples fertiles. La différence entre ce premier taux et celui des femmes de 20-24 ans est beaucoup plus forte que pour Genève; par contre au Canada et à Crulai, le taux est plus faible avant qu'après 20 ans. Cependant les valeurs aux âges suivants sont moins différentes. Elles sont moins élevées qu'à Crulai et au Canada, plus cependant qu'à Genève. Le phénomène se poursuivra d'ailleurs jusqu'à 50 ans.

Taux de fécondité d'autres régions ou autres époques

	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44
Vully (f. & s.)	0,625	0,437	0,348	0,271	0,189	0,074
Vully (f. seul.)	0,664	0,485	0,407	0,375	0,334	0,273
Canada ¹	0,493	0,509	0,496	0,484	0,410	0,231
Canada ²	0,512	0,522	0,522	0,512	0,495	0,328
Genève ³	0,377	0,346	0,220	0,134	0,070	0,015
Crulai ⁴	0,324	0,428	0,431	0,359	0,319	0,119

¹ Fertiles et stériles² Fertiles seulement = 18^e siècle³ maris nés en 1800 - 1899⁴ 1674 - 1742

Il est intéressant de remarquer que la courbe du Vully présente plus d'analogies avec celle de Genève qu'avec les autres courbes qui sont celles de régions rurales.

Alors que pour le Canada et Crulai la courbe atteint ses maxima à 25-29 ans pour ne diminuer que progressivement par la suite, le Vully et Genève accusent les taux les plus élevés avant 20 ans. Il faut probablement voir là un début de limitation des naissances.

CHAPITRE III

FAMILLES

Dans ce chapitre nous étudions tout ce qui a trait à la constitution progressive de la famille à partir du mariage, à savoir l'intervalle entre le mariage et la première naissance, l'espacement des naissances, c'est-à-dire les intervalles successifs, enfin la dimension même de la famille, le nombre d'enfants. Nous avons opéré dans l'ordre inverse de celui précité: nous avons pris le résultat final, la dimension des familles, c'est-à-dire l'achèvement et l'on a examiné comment on y est parvenu.